

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00704

Numéro SIREN : 820 168 292

Nom ou dénomination : 5-Pixels

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003640

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**VILLEFRANCHE - TARARE**



379295

**Dénomination :** 5-Pixels  
**Adresse :** 8 route de Lozanne 69380 Chazay-d'Azergues -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2016B00704  
**n° d'identification :** 820 168 292  
**n° de dépôt :** A2019/003640  
**Date du dépôt :** 25/11/2019

**Pièce :** PV des décision(s) de l'associé unique du  
22/11/2019



379295

163704

au Greffe  
Tribunal de Commerce  
VILLEFRANCHE-TARARE  
le 25 NOV 2019  
sous le n°

5-PIXELS

1913640

**Société par Actions Simplifiée (à associé unique)**  
**Au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : 8, Route de Lozanne – 69380 CHAZAY D'AZERGUES**  
**820 168 292 RCS VILLEFRANCHE-TARARE**



L'an DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 22 Novembre,  
A 13 heures,  
Au siège de la société,

Le soussigné, Monsieur Yannick FOURNIER, agissant en qualité de représentant de la Société **5-PIXELS**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000 € ayant son siège social 8, Route de Lozanne – 69380 CHAZAY D'AZERGUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 820 168 292, associé unique de la société 5-PIXELS.

**A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

La réunion est présidée par **Monsieur Yannick FOURNIER**, en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président ;
- Poursuite ou non de l'activité ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la présidence et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

4f

### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide de poursuivre l'activité de la Société.

**Cette décision est adoptée.**

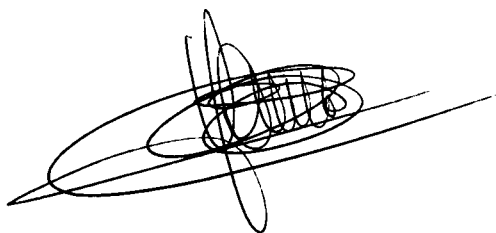
### **DEUXIEME DECISION**

Les associés donnent tous pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette décision est adoptée.**

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'associé unique**  
**Le Président**  
Monsieur Yannick FOURNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.